

Compte rendu Conseil municipal du 03 juillet 2014

1 – Convention d'exposition d'œuvres d'art

La Société des Amis du Musée Crozatier, porteuse du projet, et ses partenaires organisent une manifestation culturelle sous la dénomination « *Parcours d'art contemporain* » sur quatre sites de l'agglomération du Puy en Velay dont le Rocher St Michel d'Aiguilhe. Cette manifestation est organisée du 04 juillet au 21 septembre 2014. A cet effet, une convention doit être signée entre les artistes, la SAMC et ses partenaires dont la commune d'Aiguilhe. Un coût d'assurance de 85€ est à prévoir.

2 – Modification de la répartition des indemnités des élus

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier la répartition des indemnités de fonction comme suit :

- 33% de l'indice brut mensuel 1015 pour le Maire
- 26.5% de l'indice brut mensuel 1015 pour la 1^{ère} adjointe
- 16.5% du même indice pour les autres adjoints

Cette répartition prendra effet à compter du 01 juillet 2014.

3 – Demande d'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

La loi du 20/02/2014 portant accès au logement et un urbanisme rénové(ALUR), prévoit la fin, au 1^{er} juillet 2015, de l'assistance gratuite assurée par les services de l'Etat aux communes membres d'un EPCI de plus de 10000 habitants, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La communauté d'agglomération propose d'organiser gratuitement ce service avant l'été 2015 pour les communes membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la communauté d'agglomération pour organiser ce service.

4 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF(Association des Maires de France) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Le conseil municipal d'Aiguilhe soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

5 – Tarifs du rocher : journée du patrimoine

A l'occasion des journées du patrimoine, nos concitoyens sont invités à découvrir leur patrimoine. Afin de répondre à cet objectif le conseil municipal décide de pratiquer une tarification attractive pour inciter à la visite du site de la chapelle et du rocher Saint-Michel.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer un droit d'entrée de 2 € pour toute personne adulte et la gratuité pour les mineurs, étudiants et demandeurs d'emploi.

6 – Subventions aux associations

La commune alloue une participation jusqu'à l'âge de 18 ans avec un maximum de 30 jours par an et par enfant pour les jeunes se rendant aux centres aérés ou de loisirs, effectuant un voyage scolaire, une colonie... selon des tarifs arrêtés chaque année. Cette participation peut être versée soit aux parents qui en font la demande (budget du CCAS) soit directement aux organismes (association, établissement d'enseignement, collectivité locale...). Dans ce dernier cas, le versement est enregistré sur le compte 657 donc considéré comme une subvention. Il faut alors voter une subvention pour chacun de ces organismes afin de pouvoir régler les demandes tout au long de l'année. Il est proposé au conseil d'approuver des subventions supplémentaires au titre de l'année 2014 pour les organismes suivants:

- Collège Lafayette : 80 €
- Lycée St Jacques de Compostelle : 80 €

Informations au conseil

- Présentation du projet extension de la billetterie du rocher St Michel
Monsieur Berger, architecte, et l'atelier les Charrons, scénographes, sont venus présenter l'avant-projet sommaire de l'extension de l'espace Saint-Michel au conseil municipal. Le contour du projet dépendra du montant des concours financiers que la commune pourrait obtenir.
- Enquête publique Plan de Prévention des Risques Naturels
Une enquête publique du 30 juin au 30 juillet 2014 a été ouverte par l'Etat pour établir un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) concernant le retrait gonflement argile. Le commissaire enquêteur établit des permanences sur la commune d'Aiguilhe dont une le 25 juillet 2014
- Rythmes scolaires
Mme Evelyne SOUVIGNET informe qu'une réunion concernant les rythmes scolaires a eu lieu avec les parents d'élèves le 26 juin. Une trentaine de parents étaient présents.

Prochain Conseil municipal le 28 août 2014.